

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MAI 2011**

Délibération
n° 2011.05. 67.B

Conservatoire Gabriel
FAURE : convention
de partenariat
pédagogique avec le
Département de la
Charente pour
l'utilisation des
locaux du
conservatoire et de
l'école
départementale de
musique et mise à
disposition des
instruments de
musique

LE VINGT SIX MAI DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Saint-Yrieix sur Charente - 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mai 2011**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2011

**DELIBERATION
N° 2011.05. 67.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE
AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE POUR L'UTILISATION DES LOCAUX
DU CONSERVATOIRE ET DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET MISE A
DISPOSITION DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

Depuis plusieurs années, les équipes pédagogiques et administratives du Conservatoire Gabriel Fauré, géré par le GrandAngoulême et l'Ecole départementale de musique, gérée par le département de la Charente, ont engagé un mode de fonctionnement en co-organisation au service des usagers, notamment pour l'organisation d'examens de fin d'année, de stages ou classes de maîtres, d'échanges pédagogiques ou d'autres projets d'actions culturelle.

Pour répondre aux besoins de ses activités pédagogiques et artistiques, l'Ecole départementale de musique (EDM) souhaite poursuivre son partenariat avec le Conservatoire Gabriel Fauré.

Une nouvelle convention doit donc être conclue avec le département de la Charente pour formaliser ces accords de partenariat pédagogique relatifs à l'utilisation des locaux des deux structures, la tenue des activités et pour définir les modalités de prêts des instruments de musique à l'EDM durant l'année scolaire 2011/2012.

La compensation financière de ce partenariat est évaluée à la somme forfaitaire de 800 € pour l'année scolaire 2011/2012 à la charge du Département.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants 14 avril 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention avec le département de la Charente pour l'utilisation des locaux et le prêts d'instruments de musique du Conservatoire Gabriel Fauré dans le cadre d'un partenariat pédagogique.

D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer la convention à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

30 mai 2011

Affiché le :

30 mai 2011